

## ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE, PRÉSIDENT DU CCAS



Chères lectrices, chers lecteurs,

Février est là, avec la promesse de moments de partage et de soutien, essentiels dans notre quotidien. À l'image de notre mission au Centre Communal d'Action Sociale, ce mois est l'occasion de souligner l'importance de l'entraide, de l'écoute et de l'engagement auprès de nos concitoyens.

Dans ce deuxième numéro des Brèves du CCAS, vous seront présentés des dispositifs sociaux parfois méconnus, tels que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le forfait Améthyste pour favoriser votre mobilité, ou encore les nombreux dispositifs de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Et parce que février est également un mois de fêtes et de traditions, vous pourrez découvrir dans ces pages l'agenda événementiel et culturel de votre ville !

Votre Maire  
*J.A.*

## *Février : un mois au cœur des festivités et des traditions*

Alors que les jours encore courts et les températures hivernales continuent de rythmer nos vies, le mois de février est une période d'éclat et de célébrations. Il regorge d'événements qui enchantent les cœurs et réchauffent les esprits. Février rappelle que l'hiver n'est pas synonyme de repli, mais bien de découvertes. Amateur et amatrice de fêtes, de sports ou de culture, ce mois est une opportunité de plonger dans des univers variés et de partager des moments riches en émotions.



## SOMMAIRE

- P2** Les carnivals  
Les dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales  
La Maison Départementale des Personnes Handicapées
- P3** Mobilité  
Argent – Consommation  
Santé
- P4** L'Agenda du CCAS

## Les carnivals

Les carnivals de février incarnent l'essence même de la fête : une parenthèse de liberté, de créativité et de partage. Chaque région, chaque ville y appose sa touche unique, mêlant traditions ancestrales et fantaisies modernes. Que ce soit dans l'effervescence des rues de **Nice**, dans la ferveur populaire de **Dunkerque**, ou dans la splendeur des canaux de **Venise**, ces festivités réchauffent les cœurs en plein hiver.

Février n'est pas un mois ordinaire : il est le théâtre de l'exubérance et de la communion collective. Alors, masques sur le visage, costumes éclatants et sourires au rendez-vous, laissez-vous emporter par la magie des carnivals. C'est l'heure de faire la fête !

Alors que la saison des carnivals bat son plein, pour prolonger la fête, la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville

accueillera un thé dansant dans une ambiance rythmée **mardi 11 février à 14h** (Inscriptions auprès du service Fêtes et Cérémonies).



## Les dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales joue un rôle primordial dans le soutien aux familles. Elle propose une gamme de dispositifs adaptés à différentes situations de la vie, que ce soit pour faire face aux charges liées à l'éducation des enfants, au logement ou à des situations de précarité.

L'un des dispositifs les plus connus de la CAF est **l'aide au logement** ; destinée à réduire le poids des dépenses locatives, cette aide se divise en trois catégories :

- L'Allocation de Logement Social (ALS) : adressée principalement aux étudiants et aux personnes ayant des revenus modestes ;
- L'Allocation de Logement Familial (ALF) : ciblant les familles ayant au moins un enfant à charge ou un membre de la famille âgé ou handicapé ;
- L'Aide Personnalisée au Logement (APL) : calculée en fonction des revenus, de la composition du foyer et du loyer.

La CAF intervient également dans le soutien à l'éducation des enfants. Parmi les principales prestations : les **Allocations Familiales (AF)** versées à partir du deuxième enfant à charge, la **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)** pour les familles avec des enfants de moins de 3 ans, comprenant notamment la prime à la naissance ou à l'adoption et l'allocation de base, et l'**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)** destinée à aider les familles à couvrir les frais liés à la rentrée des classes.

**Point d'accueil CAF : France Services – 15-17 allée des Epinettes ; France Services Centre Socio-Culturel Jacques Prévert – 63 rue du 18 Juin**

**Informations ouverture et instruction des droits : CCAS – Téléphone 01 56 49 22 40**

## La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est une institution publique essentielle pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Son rôle principal est d'évaluer et répondre aux besoins spécifiques des personnes porteuses d'un handicap. Parmi ses principales missions, on trouve :

- L'attribution des droits et des prestations : en fonction de l'évaluation, la MDPH propose des aides financières, techniques ou humaines adaptées (Allocation Adultes Handicapés, Prestation de Compensation du Handicap, Carte Mobilité Inclusion) ;
- Soutien à l'insertion scolaire et professionnelle : attribution de dispositifs adaptés comme l'accompagnement par des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap ;
- Plan Personnalisé de Compensation (PPC) : plan qui

identifie les solutions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie de la personne handicapée.

**MDPH Seine-Saint-Denis : 7-11 rue Erik Satie 93000 Bobigny – Téléphone 01 43 93 46 46**

**mdphenligne.fr** est un service qui permet de saisir une demande en ligne et de la transmettre à la MDPH pour qu'elle instruisse le dossier. Il permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.

**Pour toute information : CCAS – Téléphone 01 56 49 22 40**

## Mobilité

Le forfait Améthyste s'adresse aux personnes résidant depuis au moins un an en Seine-Saint-Denis et qui : ont plus de 60 ans et un statut retraité ; ou possèdent le statut d'ancien combattant ou de veuve de guerre ; ou sont en situation de handicap âgées de plus de 20 ans, titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé ; ou sont en situation d'invalidité, titulaires d'une pension d'invalidité.

Le Conseil Départemental prend en charge 90% du montant du forfait Améthyste annuel, 10% restent à la charge du bénéficiaire. Le montant de la participation dépend de la formule de zonage choisie.

Pour les personnes qui ne prennent pas les transports en commun et qui entrent dans les catégories ci-dessus, l'Allocation Chèque Taxi permet de régler pendant un an des frais de taxi ou de service de transport « PAM 93 ». Aucune participation n'est demandée, une aide d'un



montant de 182,94€ est versée en une seule fois sur le compte bancaire du bénéficiaire 15 jours après l'attribution du droit.

**Pour toute information et retrait d'un dossier :**  
CCAS – Téléphone 01 56 49 22 40

## Argent – Consommation

• **Non revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu :** en l'absence de vote de loi de finances pour 2025 fin d'année 2024, le barème de calcul de l'impôt sur le revenu « barème IR » ne sera pas revalorisé selon le calendrier traditionnel.

• **Revalorisation des retraites de 2,2% au 1<sup>er</sup> janvier :** les retraites sont revalorisées de 2,2%, à hauteur de l'inflation.

• **Frais bancaires :** les virements instantanés deviennent une opération gratuite, depuis le 9 janvier 2025, dans toutes les banques françaises.

• **Le montant qui peut être prélevé sur le compte d'un défunt pour les frais d'obsèques est relevé :** un héritier a l'obligation de payer les frais d'obsèques si le défunt n'a pas souscrit de contrat pour leur prise en charge. Pour régler ces frais, un prélèvement sur les comptes bancaires du défunt peut être effectué sous certaines conditions. Le plafond fixé pour cette somme est relevé depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

• **Allocation journalière du proche aidant, la durée de la perception de l'allocation est prolongée :** le congé de proche aidant permet de cesser temporairement son activité professionnelle ou de travailler à temps partiel pour s'occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie. Ce congé n'étant pas rémunéré par l'employeur, la perception d'une allocation journalière pendant 66 jours (fractionnables en demi-journées) est possible. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, lorsque la personne a atteint la limite des 66 jours, l'allocation pourra être perçue à nouveau 66 jours au maximum si une aide devait être apportée auprès d'une nouvelle personne.

• **Livret A et LEP :** baisse des taux de rémunération à compter du 1<sup>er</sup> février.

• **Électricité :** les tarifs ont baissé de 15% au 1<sup>er</sup> février.

## Santé

**La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 28 février.**

Le virus évoluant chaque année, la vaccination annuelle est recommandée pour protéger les personnes présentant un risque de développer une forme grave de la grippe, qui sont également celles à risque d'infection grave à la

Covid-19. Il est possible de se faire vacciner en même temps contre les deux maladies.

**Le Centre Municipal de Santé de la Ville de Gagny  
vous apporte toutes les informations :  
23 avenue Henri Barbusse – Téléphone 01 56 49 24 00**

Le mois de février s'annonce riche en découvertes, non seulement avec une programmation cinématographique exceptionnelle, mais aussi avec des conférences captivantes qui enrichiront l'expérience des spectateurs et des passionnés de culture.

## Les films à découvrir

Ce mois de février, plusieurs projections sont proposées, aux retraités gabiniennes et gabiniens, au Cinéma André Malraux.

2,50 € le ticket de cinéma sur présentation de la Carte Loisirs CCAS. Ouverture de la billetterie une demi-heure avant la séance.



**Mercredi 12 février à 14h :**  
**PAR AMOUR (Drame)**

Sarah et Antoine sont au bord de la rupture, fragilisés par un quotidien surchargé, entre le travail et leurs deux enfants. Un jour, Simon, l'aîné, confie à sa mère entendre des voix. Si Antoine peine à prendre la mesure du problème, Sarah décide de soutenir son fils. Jusqu'où sera-t-elle prête à aller par amour ?



**Mercredi 19 février à 14h :**  
**JANE AUSTEN A GÂCHÉ MA VIE (Comédie dramatique)**

Agathe a autant de charme que de contradictions. Elle est célibataire mais rêve d'une histoire d'amour digne des romans de Jane Austen. Elle est libraire mais rêve d'être écrivain. Elle a une imagination débordante mais une sexualité inexistante. La vie n'a jamais été à la hauteur de ce que lui a promis la littérature. Invitée en résidence d'auteurs en Angleterre, Agathe devra affronter ses peurs et ses doutes pour enfin réaliser son rêve d'écriture... et tomber amoureuse.



**Mercredi 26 février à 14h :**  
**RETOUR EN ALEXANDRIE (Comédie dramatique)**

Sue retourne dans son Egypte natale après vingt ans d'absence pour voir sa mère, Fairouz, une aristocrate splendide et excentrique.

## Les Conférences captivantes:

En parallèle des films, une conférence interactive exceptionnelle est proposée en février à la Maison Baschet.



**Jeudi 13 février à 14h30 :**  
**Conférence écoute (Régis AUBERT)**  
5 € la séance ou 48 € à l'année.

**Samedi 15 février à 15h :**  
**Douze nuances de blues (Régis AUBERT)**  
Entrée libre, sur réservation.

Soyez au rendez-vous et laissez-vous surprendre par la puissance de l'écoute !

## Avis aux passionnés de théâtre et de belles répliques !

Envie de monter sur scène, de jouer avec les mots et d'explorer votre talent ? Rejoignez-nous mercredi 12 février à 14h au Club Raymond Valenet pour un atelier théâtre où découvertes et émotions seront au rendez-vous !

Que vous soyez débutant ou confirmé, venez exprimer votre créativité et partager un moment convivial. Le rideau se lève sur votre talent... À vous de jouer ! Inscription au préalable au Club Raymond Valenet.

Centre Communal d'Action Sociale  
1 esplanade Michel Teulet  
Tel : 01 56 49 23 40

**CCAS**  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GAGNY